

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. \[photocopie\]](#)

Dufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0440

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Valazé, Loix pénales 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31518734r>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Valazé, Charles-Éléonore Dufriche de (1751-01-23 -- 1751-01-23)

TITRE Loix pénales

LIEU DE PUBLICATION Alençon

DATE 1784

EDITEUR Alençon : impr. de Malassis le jeune , 1784

 CHAPITRE XIII.

Des différens rapports des Loix Pénales , & Idées de la construction des Tableaux de ces Loix.

LES Loix pénales sont des conventions de la société par lesquelles on inflige des peines aux malfaiteurs, pour les avertir du danger qu'il y a de troubler l'ordre public, & pour mettre la société à l'abri de leur malice : & dans l'un & l'autre cas, pour opérer la sûreté & la tranquillité publiques, par l'efficace de l'exemple.

Les Loix pénales doivent être prises dans la nature même de l'homme, c'est-à-dire, dans sa sensibilité physique & morale : voilà la voie tracée. Elles doivent être proportionnées à sa force & à sa faiblesse, voilà les bornes.

Nées dans la société & pour la société, il faut qu'elles soient conformes à la nature de la société, & proportionnées aux avantages qu'on en retire. Enfin, elles doivent être conformes à la nature des crimes, & proportionnées à leur gravité & à la facilité qu'il y a à les commettre.

Chacun de ces rapports doit contribuer à l'établissement & à la durée des Loix pénales, qu



